

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480300: fabrication industrielle et fabrication artisanale de fourrure

En vigueur au 01/07/2012 (Dernière actualisation de la page 16/01/2014)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée

1. Catégorie: Travail de coupe

Apprentissage	Régime		
	semaine de 40 heures	semaine de 39 heures	semaine de 38 heures
1ère année	9.52	9.76	10.02
2ème année	10.60	10.87	11.16
travail semi-qualifié	12.21	12.52	12.85
travail qualifié	13.63	13.98	14.35

2. Catégorie: Travail de surjetage et de garnissage

Apprentissage	Régime		
	semaine de 40 heures	semaine de 39 heures	semaine de 38 heures
1ère année	9.52	9.76	10.02
travail semi-qualifié	10.06	10.32	10.59
travail qualifié	10.60	10.87	11.16